

LES CHASSEURS RESPONSABLES

Se protéger et protéger les autres

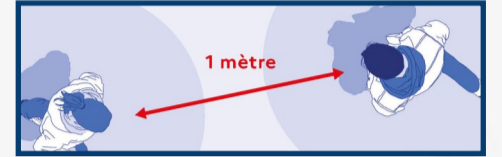
RESPECTER LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR



Se tenir informé des



dernières mesures



APPLIQUER LES GESTES BARRIERES



L'organisation de la chasse



Regroupements sur des lieux privés en milieu ouvert en respectant une distance d'un mètre entre chacun et port du masque obligatoire

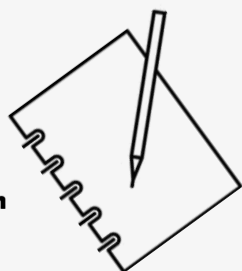
Diffusez les consignes avant par des moyens électroniques ou sur papier pour limiter le temps de présence en groupe .

Groupe de 35 personnes maximum (ou jusqu' à 45 en 2 groupes distincts qui chasseraient sur le même territoire et/ou la même parcelle, pour les regroupements liés aux consignes entre autre.)

Cahier de battue pré-rempli par un responsable

L'organisateur doit assurer la traçabilité des participants au cas où il aurait un cluster.

Inciter à l'utilisation de l'application « anti-covid »



Pour la signature chacun son crayon



Aucun repas en commun

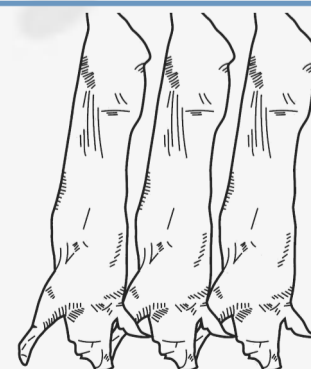
Pour ses déplacements, Chaque chasseur doit disposer de l'arrêté préfectoral cadre , l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative » et l'invitation chasse de l'organisateur. (SMS, Mails, Papier)



Si les personnes ne font pas partie du même foyer alors deux personnes maximum par voiture (Un devant et un derrière)

Pas d'échange de matériel

Gel hydro-alcoolique à disposition
Désinfection des matériels utilisés



A la salle de découpe

Respect des gestes barrières

Présences limitées au stricte minimum

Transport de la venaison avec sac à usage unique